

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 17 mai 2021

Délibération n° 2021 – 17/05/2021 – 13

*Scénarios alternatifs sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances
au second semestre
UFR STAPS*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 6 mai 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0
---	---

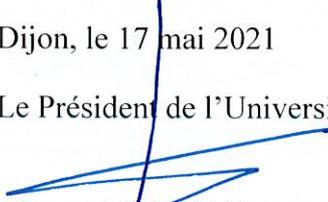
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le scénario alternatif sur l'adaptation des modalités d'évaluation pour la L1 et L2 au second semestre 2020-2021 pour l'UFR STAPS :**

En raison des contraintes sanitaires, les évaluations physiques en CC de la Polyvalence Combat des UE 25 de Licence 1^{ère} année et UE 44 de Licence 2^{ème} année, n'ont pu avoir lieu.

Elles seront remplacées par des épreuves substitutives sous forme de dossier à constituer.

Dijon, le 17 mai 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Adaptation des modalités d'évaluation pour la L1 et L2 – 2nd semestre 2020-2021

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

UFR STAPS

Adaptation des modalités d'évaluation pour la L1 et L2 - 2nd semestre 2020-2021

En raison des contraintes sanitaires, les évaluations physiques en CC de la Polyvalence Combat des UE 25 de Licence 1 ère année et UE 44 de Licence 2ème année, n'ont pu avoir lieu.

Elles seront remplacées par des épreuves substitutives sous forme de dossier à constituer.